

Diplôme d'Expert en Automobile – Session 2006	Page 1 sur 1
Unité de contrôle C	Durée : 2 heures
Connaissances Juridiques et Administratives	Coef. : 1

PREMIER TRAVAIL

(10 points)

L'arrivée des nouvelles technologies permet à l'expert automobile d'être plus proche de l'utilisateur et de lui offrir une palette de conseils personnalisés dans les meilleurs délais.

Vous travaillez en collaboration avec M. Robert HENIN qui a créé son site <http://superexpert.com>.

En votre qualité d'expert, vous répondez aux cybernautes.

1. Intéressé par la carrière, un étudiant vous demande des informations sur les activités d'un expert auto. **4 points**

2. Patrick a acheté il y a un mois un véhicule Renault BVA à un particulier. Le lendemain de l'achat, il a constaté que le voyant dysfonctionnement de la boîte auto s'allumait après quelques kilomètres sur l'autoroute. Après plusieurs visites chez Renault, et des réparations sans succès. Renault lui recommande de changer la boîte auto. Montant des réparations 4 100 €. Le vendeur refuse de prendre en charge quoi que ce soit. Sa question : « Puis-je entamer une procédure pour vice caché ? En quoi cela consiste-t-il ? Y a-t-il un délai » ? **4 points**

3. Louis vous demande comment les experts peuvent décider de la valeur vénale d'une voiture sans l'avoir vue avant l'accident. **2 points**

DEUXIÈME TRAVAIL

(10 points)

1. La loi Chatel du 28/01/2005 vise à protéger les titulaires de contrats d'assurance à tacite reconduction.
Précisez les personnes visées par ce texte, les nouvelles obligations de l'assureur, et les facultés de résiliation offertes aux assurés. **5 points**

2. Si une personne estime que sa voiture a été mal réparée ou mal entretenue, la loi l'autorise à engager la responsabilité d'un professionnel de la réparation automobile dans des conditions strictes.
 - a. Rappelez lesquelles.
 - b. Dans quel cas le garagiste peut-il être exonéré de sa responsabilité ? **5 points**